



**13<sup>ème</sup> législature**

<b>Question N° :</b> <b>76769</b>	<b>de Mme Batho Delphine ( Socialiste, radical, citoyen et divers gauche - Deux-Sèvres )</b>	<b>Question écrite</b>
--------------------------------------	--	------------------------

<b>Ministère interrogé &gt;</b> Famille et solidarité	<b>Ministère attributaire &gt;</b> Famille et solidarité
---	--

<b>Rubrique &gt;</b> enfants	<b>Tête d'analyse &gt;</b> crèches et garderies	<b>Analyse &gt;</b> encadrement. réglementation
------------------------------	---	---

Question publiée au JO le : **20/04/2010** page : **4405**

**Texte de la question**

Mme Delphine Batho alerte Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur les inquiétudes des puéricultrices et auxiliaires puéricultrices des Deux-Sèvres concernant le projet de décret modifiant le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans. Ces modifications consisteraient, dans les établissements d'accueil de plus de 40 places, à doubler l'autorisation d'accueil d'enfants en surnombre et à réduire le nombre de professionnels les plus qualifiés. Les conditions de travail des personnels seraient ainsi profondément affectées, mais surtout il en résulterait une dégradation préoccupante de l'encadrement des jeunes enfants, non sans conséquence pour leur éveil mais aussi la sécurité de leur prise en charge. C'est pourquoi, outre les protestations des personnels des structures d'accueil de la petite enfance, de nombreuses familles expriment également leurs inquiétudes. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir indiquer, d'une part, si le Gouvernement compte retirer ce projet de décret et, d'autre part, les dispositions qu'elle compte prendre pour rassurer les familles et les professionnels de la petite enfance quant à l'avenir de la qualité de l'accueil des jeunes enfants de moins de six ans.